



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

Le 8 juin 2019,

Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier 2018

Chères citoyennes, chers citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse doit faire rapport, au cours de la séance ordinaire du 8 juin 2019, sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Reid & Associés inc.

Le conseil a déposé son rapport financier lors de la séance du 11 mai 2019.

Revenus

Lac Tremblant Nord a enregistré des revenus de fonctionnement de 658 848 \$. Ces revenus comprennent des dons de 225 450 \$ qui ont été dédiés et affectés à des projets spéciaux de protection de l'environnement qui ont été réalisés en 2018.

Dépenses et conciliations fiscales

En ce qui concerne les dépenses et affectations, elles s'établissent à 824 395 \$ ce qui comprend les montants versés de 408 950 \$ à PLTN.

Résultat de l'exercice 2018

Le résultat de l'exercice 2018 à des fins fiscales est un déficit de 165 547 \$. Cependant, si nous enlevons l'effet des dons dédiés et des montants versés à PLTN, le résultat est un excédent de 17 953 \$.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé de la municipalité s'établi au 31 décembre 2018 à 235 299\$ De ce surplus, 77 276\$ a été affecté au budget de 2019 et 32 000 \$ est dédié.

Fonds de Parcs

Le fonds de parcs est de 379 945 \$ comparativement à 422 955 \$ en 2017, dépensé notamment sur les travaux à la station de lavage, les sentiers et les réaménagements à la Tranquillité.

Rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Les auditeurs, dans leur rapport déposé avec les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre, 2018, confirment que ces derniers reflètent fidèlement la situation financière du Lac Tremblant Nord.

(S) *Kim Meyer*, Mairesse.